

# LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU)

Ce rapport social unique est le fruit de la fusion des instances de dialogue social. Il a vocation à regrouper, pour chaque comité social d'administration (CSA), les données qui figuraient jusqu'alors dans le bilan social, le rapport de situation comparée relatif à l'égalité femmes-hommes et les rapports portant sur la santé et la sécurité au travail



Le rapport social unique est public et sert de support au dialogue social.

Il est alimenté par des indicateurs produits à partir d'une base de données sociales (BDS), mais comportera également un volet littéraire. La base de données sociales étant accessible aux membres des comités sociaux d'administration (CSA).



Les administrations élaborent chaque année un rapport social unique rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public, le rapport social unique intègre l'état de la situation comparée des femmes et des hommes



La base de données sociales (BDS):

Ces données se rapportent à 10 thématiques principales (emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail et amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social et discipline), regroupant 64 rubriques, à présenter selon différents critères (sexe, âge, ...).

## LES RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

- Article L231.1 du code général de la fonction publique
- article 5 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019
- décret 2020-1493 du 30 novembre 2020



*Voir fiche sur le comité social administration*

*Voir fiche sur les lignes directrices de gestion*